



Département de l'économie et de la formation
Service juridique des affaires économiques
Departement für Volkswirtschaft und Bildung
Rechtsdienst für Wirtschaftsangelegenheiten

CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS

Statistique marchés publics 2025

Canton du Valais

Auteur:

Département de l'économie et de la formation
Service juridique des affaires économiques

Mars 2026



Avenue du Midi 7, 1951 Sion
Tel. 027 606 72 50

Table des matières

1	Introduction.....	3
2	Résultats.....	4
2.1	Valeur totale et nombre de marchés répartis par type de procédure.....	6
2.1.1	Domaine du marché intérieur.....	6
2.1.2	Domaine des accords internationaux	8
2.2	Valeur totale et nombre de marchés répartis selon le type de marché	10
2.2.1	Domaine du marché intérieur.....	10
2.2.2	Domaine des accords internationaux	12
2.3	Valeur totale et nombre de marchés répartis selon la provenance des adjudicataires....	14
2.3.1	Domaine du marché intérieur.....	14
2.3.2	Domaine des accords internationaux	22

1 Introduction

Le Canton publie chaque année une statistique des adjudications de l'administration cantonale de l'année précédente qui ont été effectuées en procédure ouverte, sélective, sur invitation ou de gré à gré selon l'art. 21 al. 2 de l'accord intercantonal sur les marchés publics du 15 novembre 2019 (AIMP).

Les services adjudicateurs de l'administration cantonale saisissent leurs adjudications par voie électronique sur une plateforme spécialement créée à cet effet.

L'établissement et la publication de la statistique cantonale ont été confiés au Service juridique des affaires économiques du Département de l'économie et de la formation.

2 Résultats

Les données statistiques, saisies pour l'année 2025 dans le programme statistique sur les marchés publics par les offices, les services et les États-majors de l'administration cantonale, sont présentées ci-après.

Ont saisi des marchés:

- l'État-major du DMTE
- l'État-major du DSSC
- la Chancellerie
- la Police cantonale
- le Service cantonal de l'informatique
- le Service cantonal des contributions
- le Service de la culture
- le Service de l'action sociale
- le Service de l'agriculture
- le Service de l'application des peines et mesures
- le Service de l'économie, du tourisme et de l'innovation
- le Service de l'enseignement
- le Service de l'environnement
- le Service de la chasse, de la pêche et de la faune
- le Service de la consommation et des affaires vétérinaires
- le Service de la construction des routes nationales
- le Service de la géoinformation
- le Service de la mobilité
- le Service de la population et des migrations
- le Service de la sécurité civile et militaire
- le Service des affaires intérieures et communales
- le Service des dangers naturels
- le Service des forêts, de la nature et du paysage
- le Service des hautes écoles
- le Service des ressources humaines
- le Service du registre foncier
- le Service immobilier et patrimoine
- le Service Unité Territoriale III

Ont attesté n'avoir adjugé aucun marché au cours de la période considérée:

- l'Administration cantonale des finances
- le Service administratif et des affaires juridiques de la formation
- le Service de l'administration numérique
- le Service de l'énergie et des forces hydrauliques
- le Service de l'industrie, du commerce et du travail
- le Service de la circulation routière et de la navigation
- le Service de la formation professionnelle

le Service de la santé publique
le Service de protection des travailleurs et des relations du travail
le Service de statistique et de péréquation
le Service des poursuites et faillites
le Service du développement territorial
le Service juridique de la sécurité et de la justice
le Service juridique des affaires économiques

N'ont ni saisi des marchés, ni attesté n'avoir adjudgé aucun marché:

l'Office cantonal de l'égalité et de la famille
l'Office cantonal du sport
le Service administratif et juridique du DMTE
le Service cantonal de la jeunesse

Au total, 493 adjudications en force ont été saisies, dont 271 relèvent du domaine du marché intérieur et 222 du domaine des accords internationaux.

L'on parle d'accords internationaux lorsque des valeurs seuils données sont atteintes, fixées en fonction des différents types de marchés. Les valeurs seuils en vigueur en 2025 pour les cantons sont les suivantes:

Types de marchés	Valeur du marché en CHF
Construction (valeur totale)	8'700'000
Fournitures	350'000
Services	350'000

Les marchés du Canton du Valais adjudgés selon la procédure de gré à gré selon l'art. 21 al. 1 AIMP, ne font pas partie de la présente statistique.

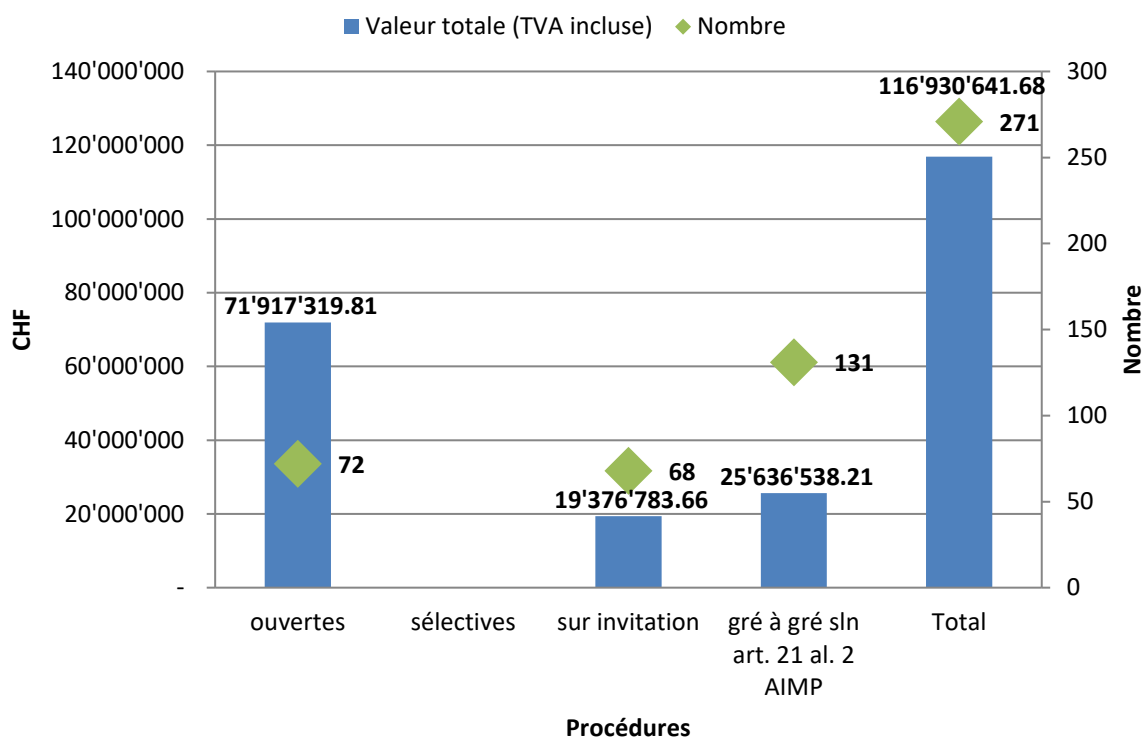
2.1 Valeur totale et nombre de marchés répartis par type de procédure

Cette rubrique présente le nombre de marchés adjugés en 2025 selon la procédure ouverte ou sélective, sur invitation ou de gré à gré selon l'art 21. al. 2 AIMP dans le domaine du marché intérieur, le nombre de marchés adjugés durant la même période selon la procédure ouverte, sélective ou de gré à gré selon l'art 21. al. 2 AIMP dans le domaine des accords internationaux, ainsi que leurs valeurs totales respectives.

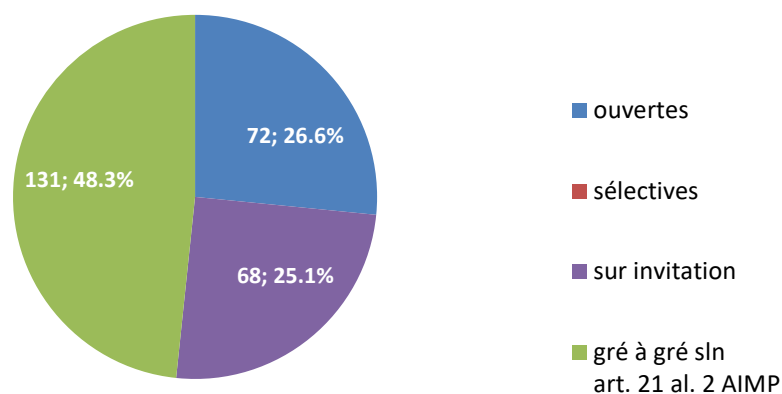
2.1.1 Domaine du marché intérieur

Types de procédures	Nombre	Valeur totale en CHF (TVA incluse)
Procédures ouvertes	72	71'917'319.81
Procédures sélectives	-	-
Procédures sur invitation	68	19'376'783.66
Procédures de gré à gré selon l'art. 21 al. 2 AIMP	131	25'636'538.21
Total	271	116'930'641.68

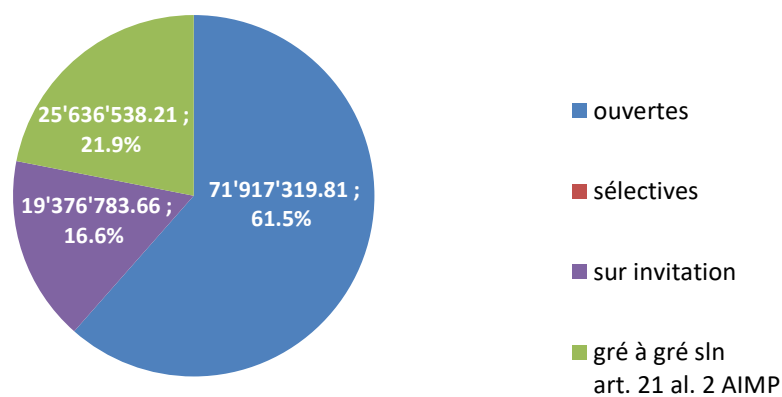
Graphique 1: domaine marché intérieur - répartition selon le type de procédure



Graphique 2: domaine du marché intérieur - nombre de procédures



Graphique 3: domaine du marché intérieur - valeurs totales des procédures (TVA incluse)

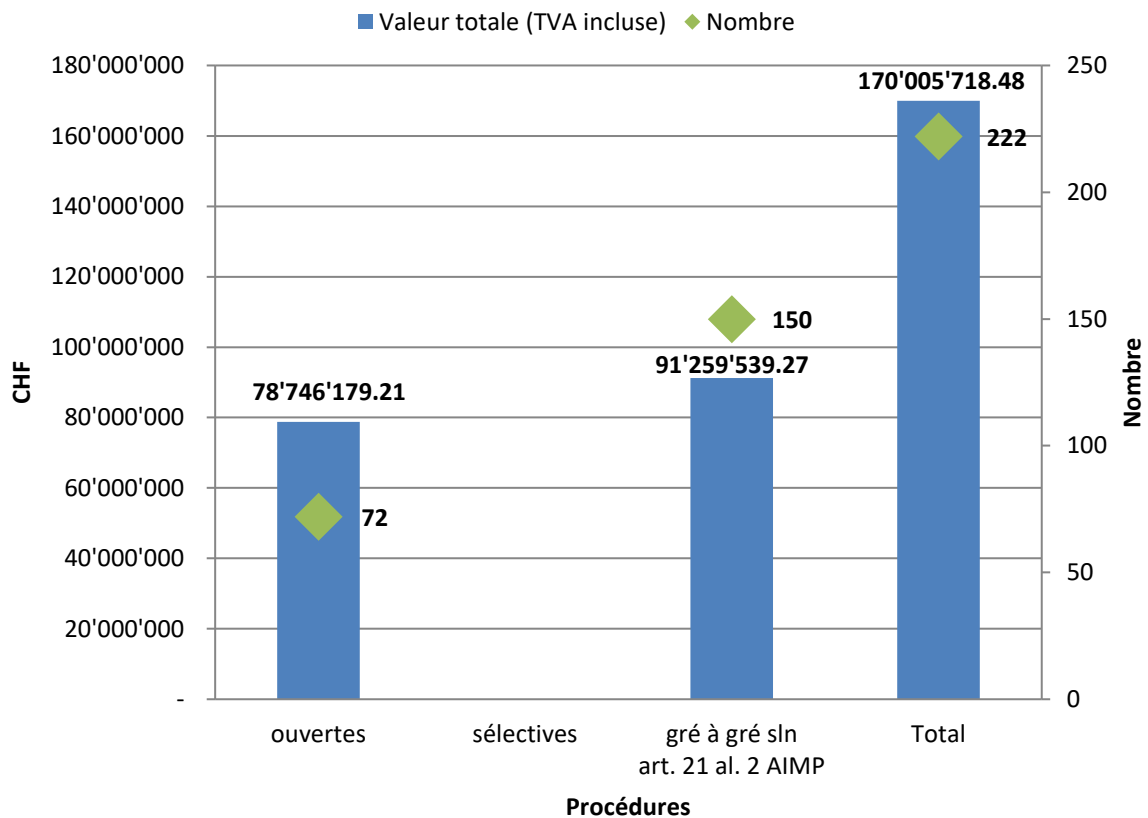


Dans le domaine du marché intérieur, en tout 271 marchés, d'une valeur totale de CHF 116'930'641.68, ont été adjugés en 2025. De ces 271 marchés, 72 ont été passés selon la procédure ouverte, 68 selon la procédure sur invitation et 131 selon la procédure de gré à gré selon l'art. 21 al. 2 AIMP. Si l'on examine les valeurs totales respectives, CHF 71'917'319.81 concernent la procédure ouverte, CHF 19'376'783.66 la procédure sur invitation et CHF 25'636'538.21 la procédure de gré à gré selon l'art. 21 al. 2 AIMP.

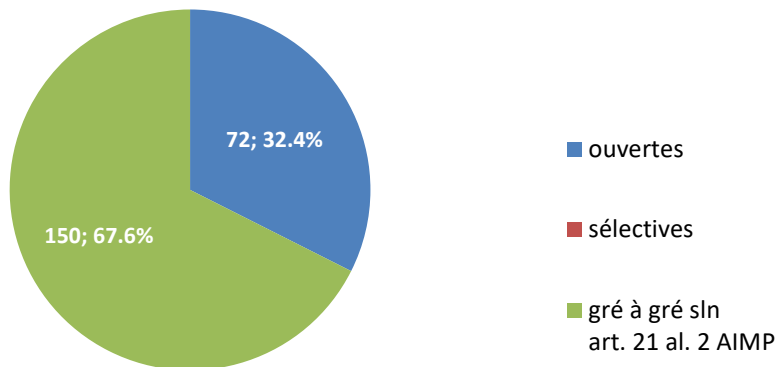
2.1.2 Domaine des accords internationaux

Types de procédures	Nombre	Valeur totale en CHF (TVA incluse)
Procédures ouvertes	72	78'746'179.21
Procédures sélectives	-	-
Procédures de gré à gré selon l'art. 21 al. 2 AIMP	150	91'259'539.27
Total	222	170'005'718.48

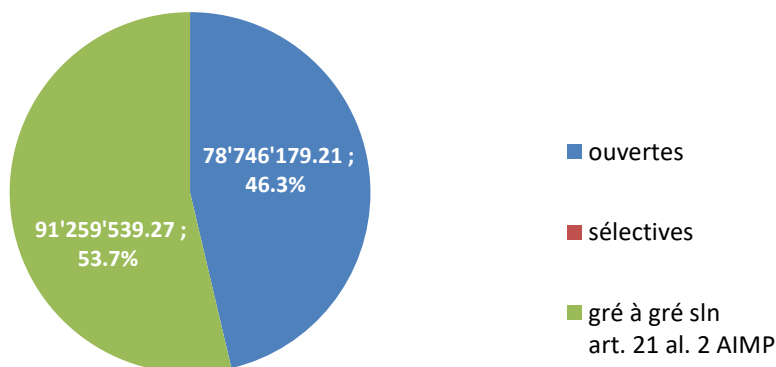
Graphique 4: domaine des accords internationaux - répartition selon le type de procédure



**Graphique 5: domaine des accords internationaux -
nombre de procédures**



**Graphique 6: domaine des accords internationaux -
valeurs totales des procédures (TVA incluse)**



Dans le domaine des accords internationaux, en tout 222 marchés représentant un volume total de CHF 170'005'718.48 ont été passés en 2025. L'on compte 72 procédures ouvertes et 150 procédures de gré à gré selon l'art. 21 al. 2 AIMP. Le volume des marchés des procédures ouvertes est de CHF 78'746'179.21 et celui des procédures de gré à gré selon l'art. 21 al. 2 AIMP est de CHF 91'259'539.27.

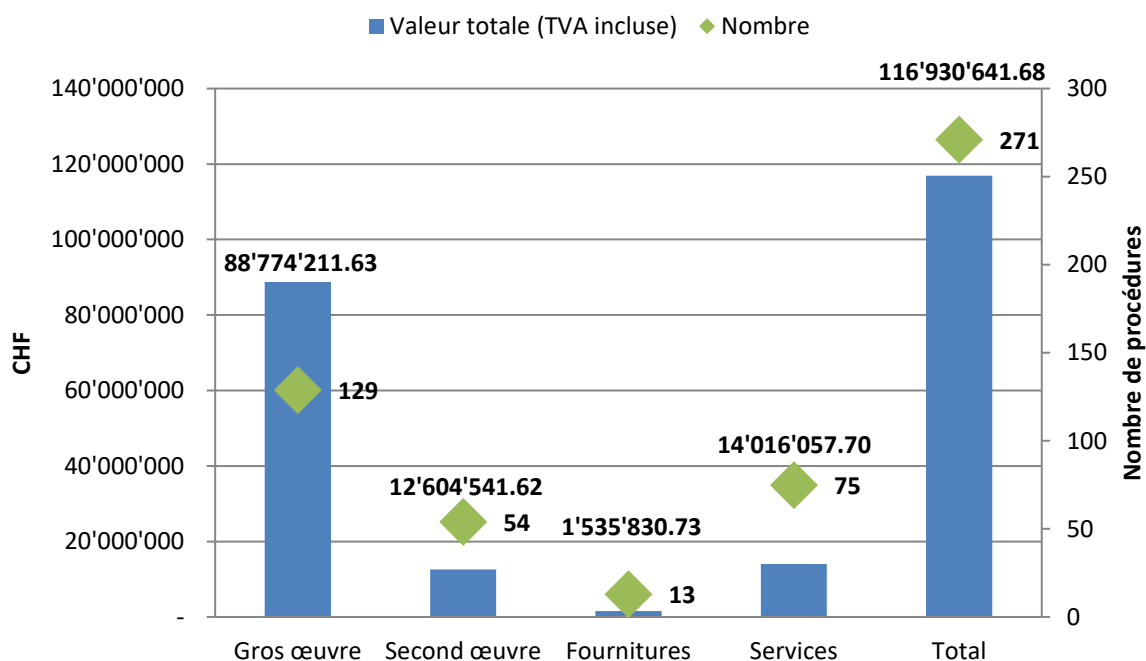
2.2 Valeur totale et nombre de marchés répartis selon le type de marché

Sous ce point sont présentées, aussi bien pour le domaine du marché intérieur que pour celui des accords internationaux, les adjudications classées en fonction du type de marché. Les valeurs totales correspondantes sont également indiquées.

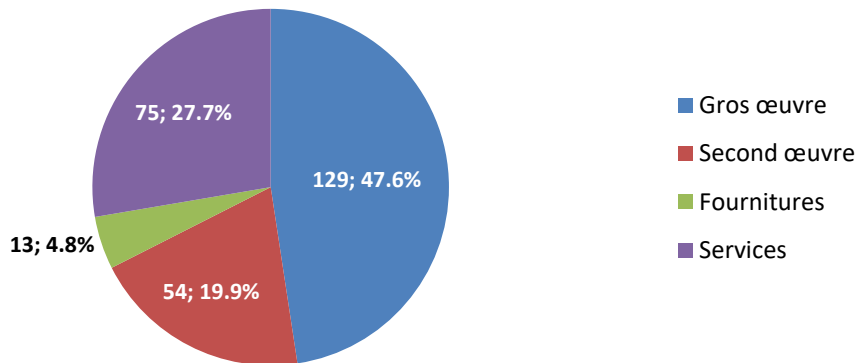
2.2.1 Domaine du marché intérieur

Types de marchés	Nombre de procédures	Valeur totale en CHF (TVA incluse)
Gros œuvre	129	88'774'211.63
Second œuvre	54	12'604'541.62
Fournitures	13	1'535'830.73
Services	75	14'016'057.70
Total	271	116'930'641.68

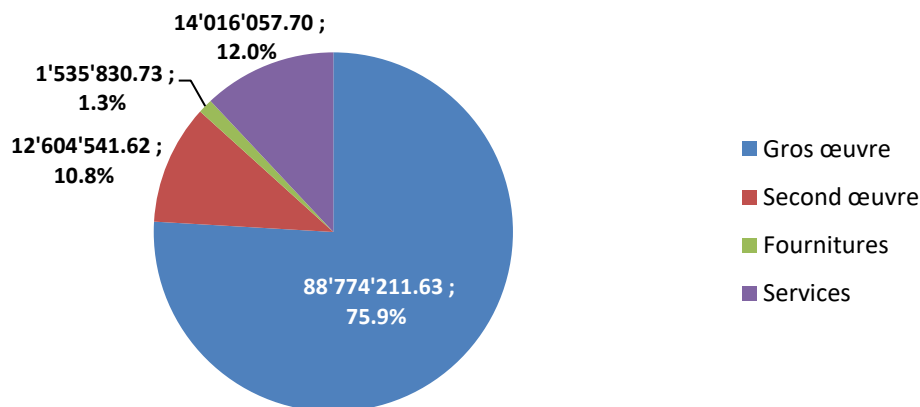
Graphique 7: domaine du marché intérieur - répartition selon le type de marché



Graphique 8: domaine du marché intérieur - nombre de procédures



Graphique 9: domaine du marché intérieur - valeurs totales des procédures (TVA incluse)

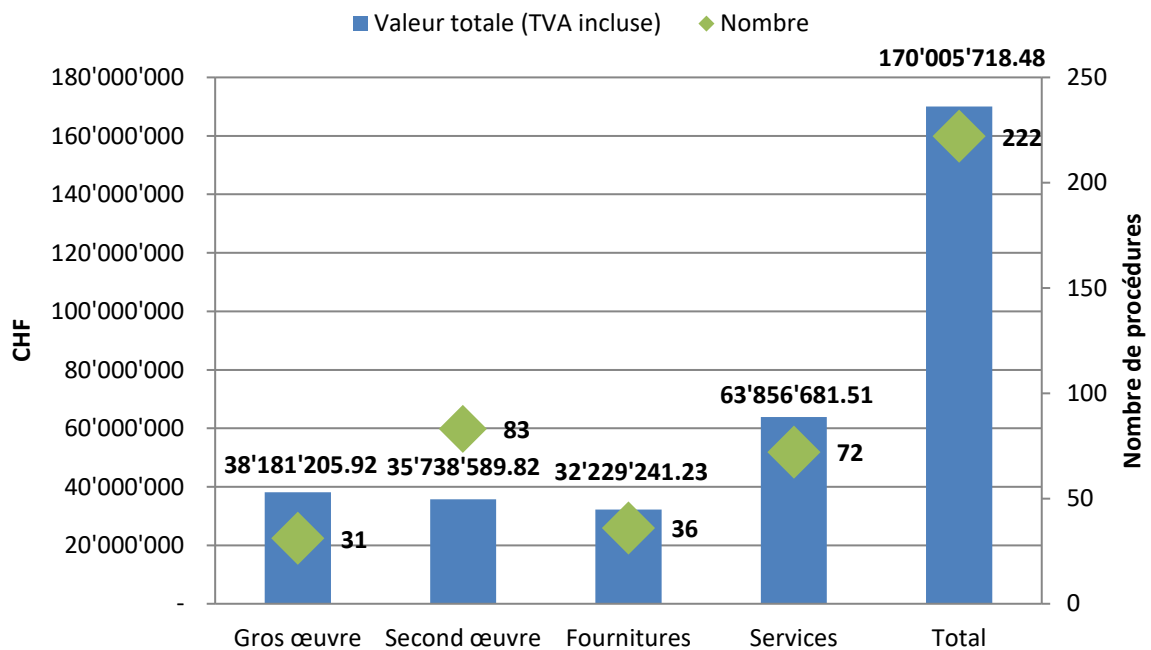


Des 271 marchés dans le domaine du marché intérieur, 129 correspondent à des marchés de construction du gros œuvre, 54 à des marchés de construction du second œuvre ainsi que 13 à des marchés de fournitures et 75 à des marchés de services. Le volume total des marchés de CHF 116'930'641.68 se répartit comme suit: gros œuvre CHF 88'774'211.63, second œuvre CHF 12'604'541.62, fournitures CHF 1'535'830.73 et services CHF 14'016'057.70.

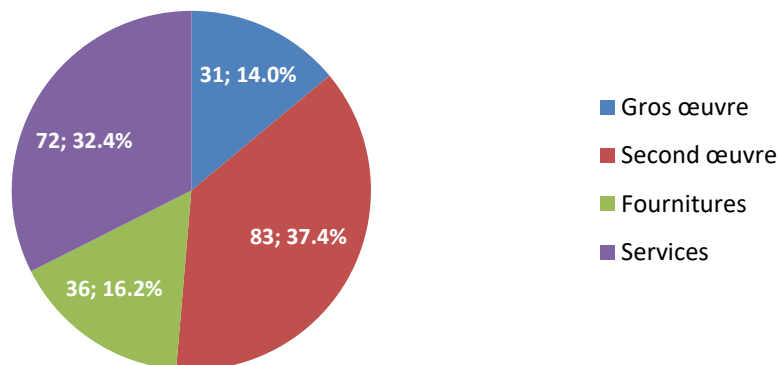
2.2.2 Domaine des accords internationaux

Types de marchés	Nombre de procédures	Valeur totale en CHF (TVA incluse)
Gros œuvre	31	38'181'205.92
Second œuvre	83	35'738'589.82
Fournitures	36	32'229'241.23
Services	72	63'856'681.51
Total	222	170'005'718.48

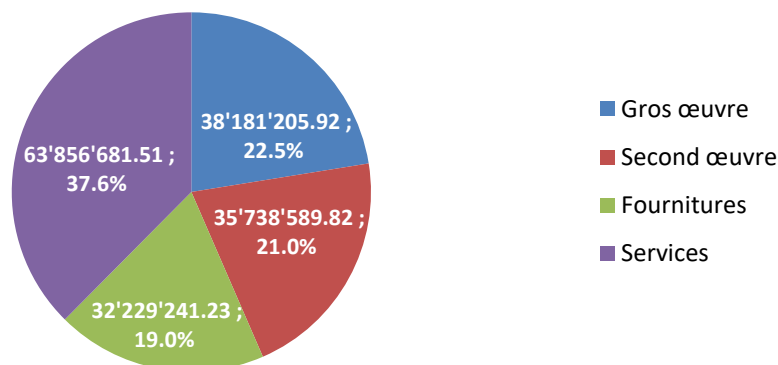
Graphique 10: domaine des accords internationaux - répartition selon le type de marché



Graphique 11: domaine des accords internationaux - nombre de procédures



Graphique 12: domaine des accords internationaux - valeurs totales des procédures (TVA incluse)



Pour les 222 adjudications dans le domaine des accords internationaux, 31 sont des marchés de construction du gros œuvre, 83 des marchés de construction du second œuvre, 36 des marchés de fournitures et 72 des marchés de services. En ce qui concerne la valeur totale de CHF 170'005'718.48, le gros œuvre avec un total de CHF 38'181'205.92 et le second œuvre avec un total de CHF 35'738'589.82 représentent à eux deux environ 44 pour cent du volume total des marchés. CHF 32'229'241.23 concernent les fournitures et CHF 63'856'681.51 les services.

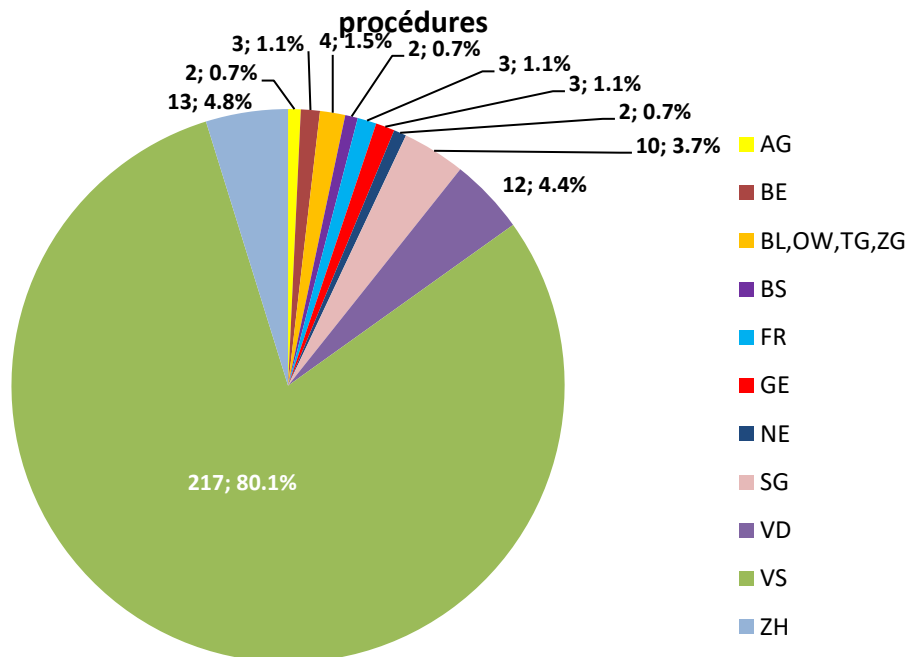
2.3 Valeur totale et nombre de marchés répartis selon la provenance des adjudicataires

Les tableaux présentés ci-après fournissent pour les deux domaines (domaine du marché intérieur et des accords internationaux) une vue d'ensemble de la provenance des adjudicataires (canton/pays), auxquels les marchés ont été attribués.

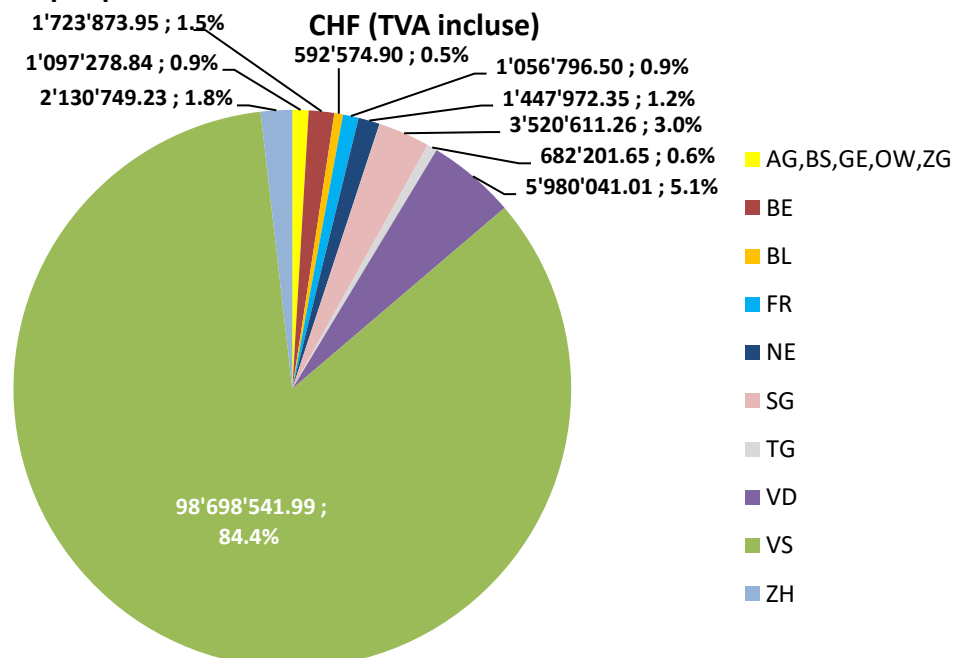
2.3.1 Domaine du marché intérieur

Cantons	Nombre total de procédures	%	Valeur totale en CHF (TVA incluse)	%
Argovie	2	0.7	219'213.84	0.2
Berne	3	1.1	1'723'873.95	1.5
Bâle-Campagne	1	0.4	592'574.90	0.5
Bâle-Ville	2	0.7	326'245.80	0.3
Fribourg	3	1.1	1'056'796.50	0.9
Genève	3	1.1	359'895.73	0.3
Neuchâtel	2	0.7	1'447'972.35	1.2
Obwald	1	0.4	31'840.35	0.0
Saint-Gall	10	3.7	3'520'611.26	3.0
Thurgovie	1	0.4	682'201.65	0.6
Vaud	12	4.4	5'980'041.01	5.1
Valais	217	80.1	98'698'541.99	84.4
Zoug	1	0.4	160'083.12	0.1
Zurich	13	4.8	2'130'749.23	1.8
Total	271	100	116'930'641.68	100

Graphique 13: domaine du marché intérieur - nombre total de procédures

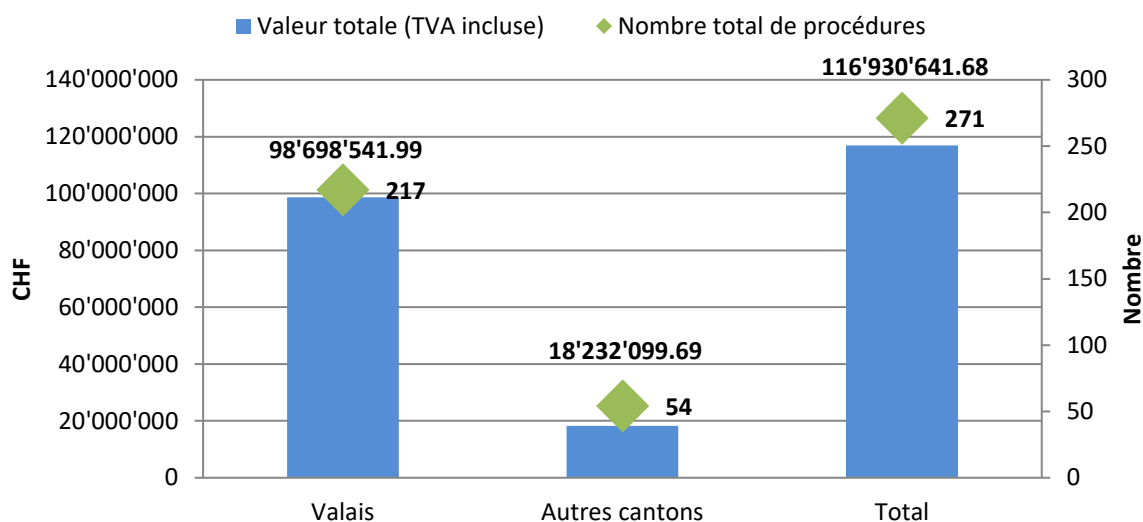


Graphique 14: domaine du marché intérieur - valeurs totales en CHF (TVA incluse)



Cantons	Nombre total de procédures	Valeur totale en CHF (TVA incluse)
Valais	217	98'698'541.99
Autres cantons	54	18'232'099.69
Total	271	116'930'641.68

Graphique 15: domaine du marché intérieur - répartition selon la provenance des adjudicataires



Sur un total de 271 adjudications dans le domaine du marché intérieur, 217 ont été adjudgées à des entreprises valaisannes et 54 à des entreprises hors canton. Alors que les entreprises valaisannes ont obtenu des adjudications d'une valeur totale de CHF 98'698'541.99, CHF 18'232'099.69 sont allés à des entreprises provenant d'autres cantons.

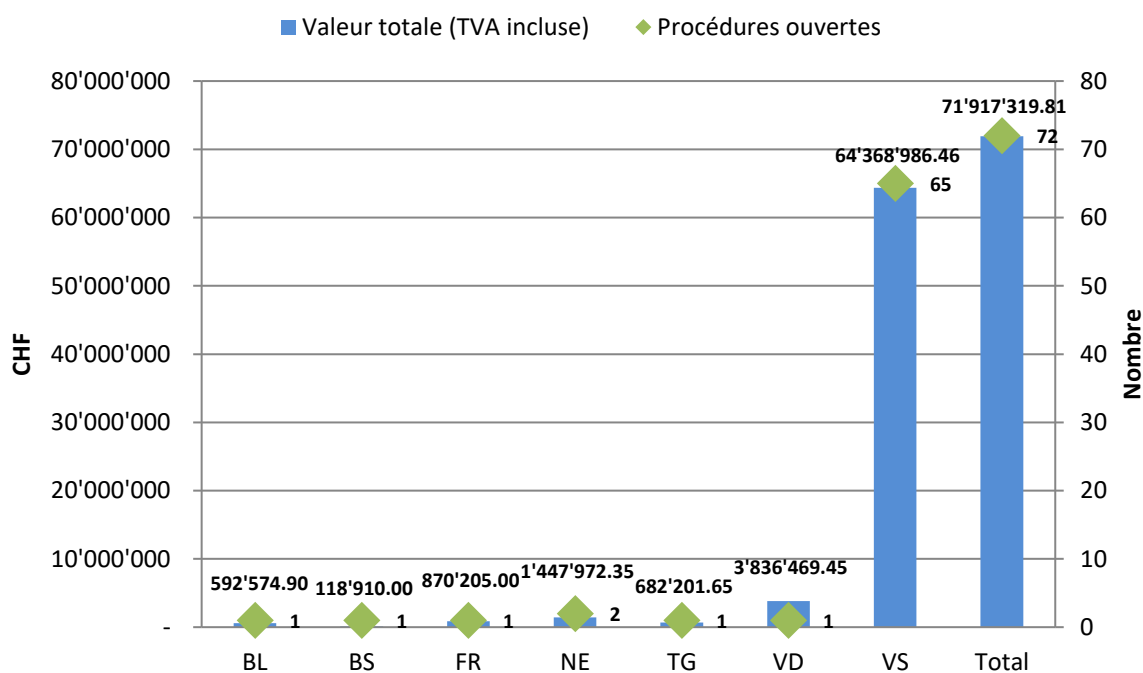
Les tableaux et les graphiques ci-après donnent une vue détaillée de la provenance des adjudicataires nationaux en relation avec les types de procédures et de marchés.

Procédures ouvertes:

Cantons	Procédures ouvertes	GO	SO	S	F	Valeur totale en CHF (TVA incluse)
Bâle-Campagne	1		1			592'574.90
Bâle-Ville	1				1	118'910.00
Fribourg	1			1		870'205.00
Neuchâtel	2	2				1'447'972.35
Thurgovie	1	1				682'201.65
Vaud	1	1				3'836'469.45
Valais	65	48	13	3	1	64'368'986.46
Total	72	52	14	4	2	71'917'319.81

GO = gros oeuvre, SO = second oeuvre, S = services, F = fournitures

Graphique 16: domaine du marché intérieur - procédures ouvertes

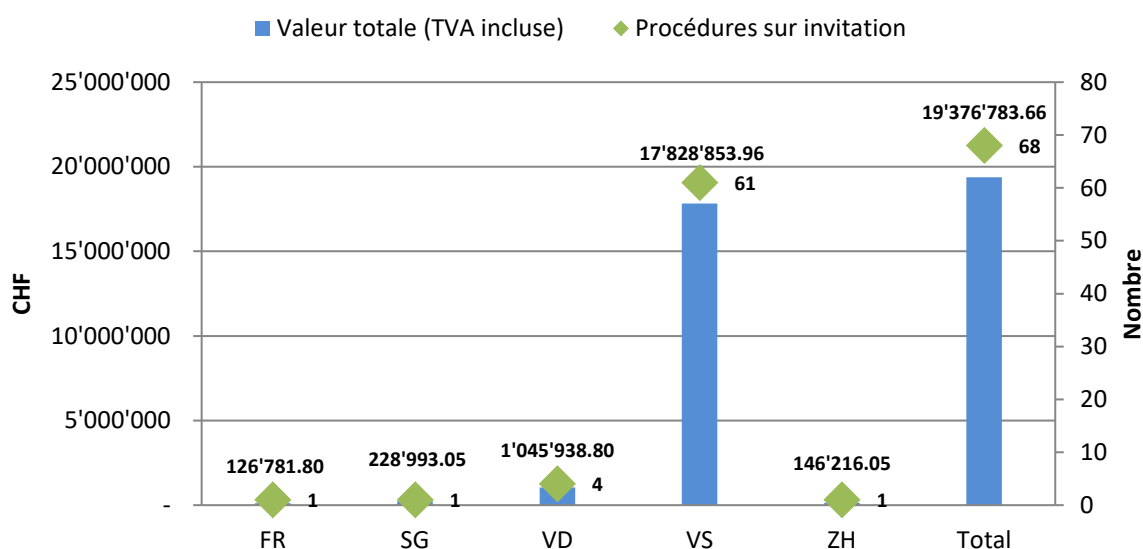


Sur un total de 72 marchés adjugés selon la procédure ouverte, sept marchés ont été adjugés à des entreprises hors canton. Il s'agit d'entreprises ayant leur siège dans les cantons de Bâle-Campagne, de Bâle-Ville, de Fribourg, de Neuchâtel, de Thurgovie et de Vaud. Sur un montant total de CHF 71'917'319.81, CHF 7'548'333.35 sont allés à des entreprises hors canton.

Procédures sur invitation:

Cantons	Procédures sur invitation	GO	SO	S	F	Valeur totale en CHF (TVA incluse)
Fribourg	1		1			126'781.80
Saint-Gall	1		1			228'993.05
Vaud	4		3	1		1'045'938.80
Valais	61	37	22	2		17'828'853.96
Zurich	1		1			146'216.05
Total	68	37	28	3	-	19'376'783.66

Graphique 17: domaine du marché intérieur - procédures sur invitation



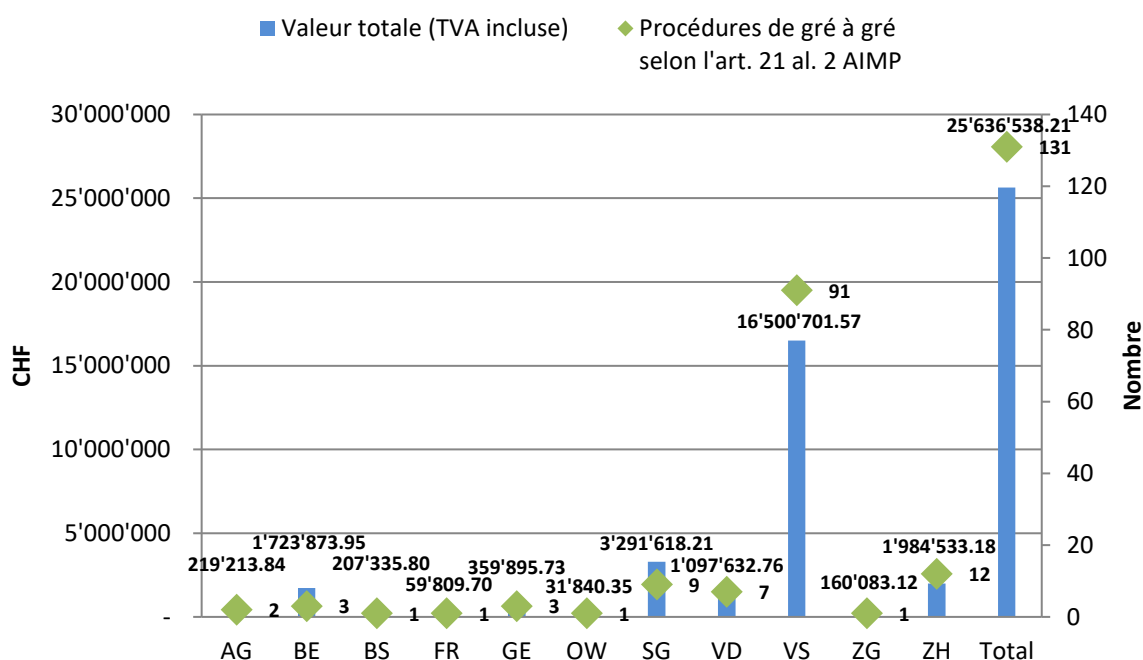
Sur un total de 68 marchés passés selon la procédure sur invitation, quatre marchés ont été adjugés à des entreprises vaudoises. Trois marchés ont été attribués à des entreprises, dont une dans le canton de Fribourg, une dans le canton de Saint-Gall et une dans le canton de Zurich. Par conséquent, 61 marchés ont été adjugés selon la procédure sur invitation à des entreprises valaisannes. Sur un total de CHF 19'376'783.66, CHF 17'828'853.96 restent en Valais.

Procédures de gré à gré selon l'art. 21 al. 2 AIMP:

Cantons	Procédures de gré à gré selon l'art. 21 al. 2 AIMP	GO	SO	S	F	Valeur totale en CHF (TVA incluse)
Argovie	2 ^{1xa,1xe}			1 ^{1xe}	1 ^{1xa}	219'213.84
Berne	3 ^{2xc,1xe}	1 ^{1xe}		1 ^{1xc}	1 ^{1xc}	1'723'873.95
Bâle-Ville	1 ^{1xc}				1 ^{1xc}	207'335.80
Fribourg	1 ^{1xe}		1 ^{1xe}			59'809.70
Genève	3 ^{1xa,2xe}			2 ^{1xa,1xe}	1 ^{1xe}	359'895.73
Obwald	1 ^{1xd}	1 ^{1xd}				31'840.35
Saint-Gall	9 ^{4xc,1xd,4xe}	3 ^{2xc,1xd}	1 ^{1xc}	5 ^{4xe,1xc}		3'291'618.21
Vaud	7 ^{1xa,1xc,5xe}	1 ^{1xe}		4 ^{1xa,1xc,2xe}	2 ^{2xe}	1'097'632.76
Valais	91 ^{1xa,10xc,17xd,58xe,1xi,4xh}	33 ^{1xc,15xd,17xe}	8 ^{1xa,1xc,6xe}	45 ^{8xc,1xd,35xe,1xi}	5 ^{1xd,4xh}	16'500'701.57
Zoug	1 ^{1xf}			1 ^{1xf}		160'083.12
Zurich	12 ^{1xa,4xc,1xd,6xe}	1 ^{1xe}	2 ^{1xc,1xd}	9 ^{1xa,3xc,5xe}		1'984'533.18
Total	131	40	12	68	11	25'636'538.21

Explications concernant les chiffres et les lettres figurant en exposant: il s'agit ici du nombre respectif des motifs invoqués en application de l'art. 21 al. 2 AIMP

Graphique 18: domaine du marché intérieur - procédures de gré à gré exceptionnel

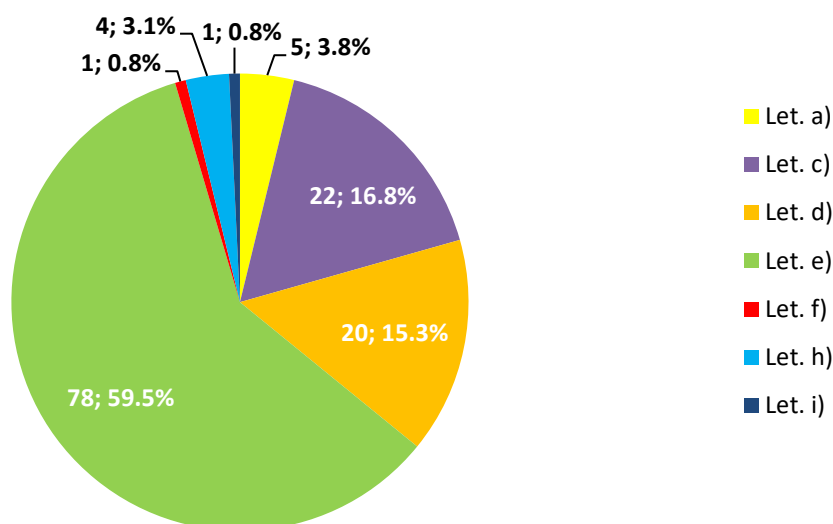


En ce qui concerne la procédure de gré à gré selon l'art. 21. al. 2 AIMP, 91 sur un total de 131 adjudications, soit un peu moins des trois quarts, ont été attribuées à des entreprises valaisannes. Douze ont été attribuées à des entreprises zurichoises, neuf à des entreprises saint-

galloises, sept à des entreprises vaudoises, trois chacune à des entreprises bernoises et genevoises et deux à des entreprises argoviennes. Une entreprise des cantons de Bâle-Ville, de Fribourg, d'Obwald et de Zoug a également obtenu chacune une adjudication. Sur un total de CHF 25'636'538.21, près des deux tiers, soit un montant de CHF 16'500'701.57 revient aux entreprises valaisannes.

En complément, le graphique ci-après permet de mettre en évidence le nombre total des motivations fondées sur l'art. 21 al. 2 AIMP:

Graphique 19: domaine du marché intérieur - aperçu du nombre des motifs selon l'art. 21 al. 2 AIMP



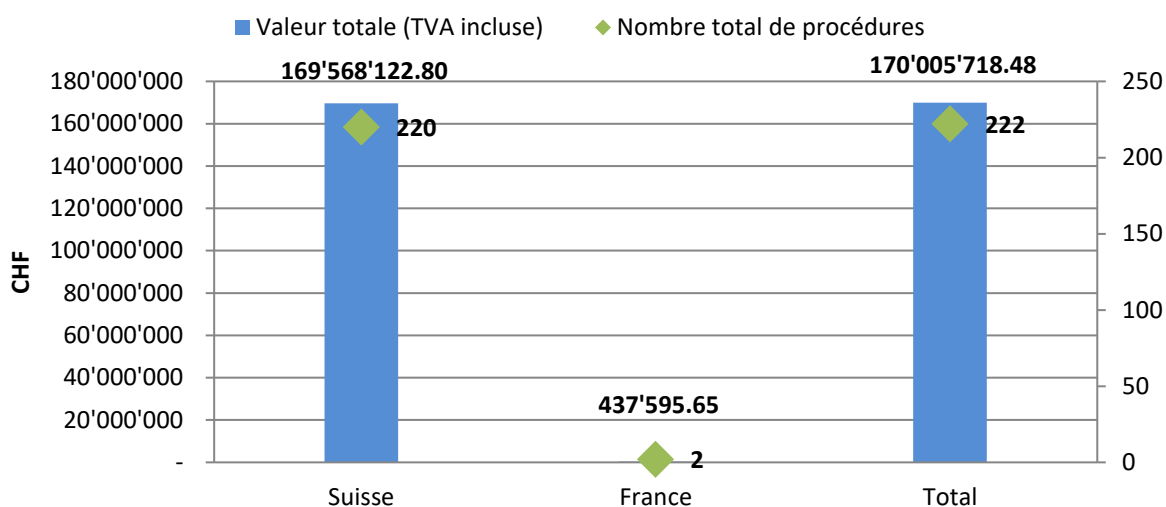
Art. 21 al. 2 AIMP	Lit.	Contenu de la disposition
L'adjudicateur peut adjudger un marché de gré à gré sans considération des valeurs seuils lorsqu'une des conditions suivantes est remplie:	a)	aucune offre ou demande de participation n'est présentée dans le cadre de la procédure ouverte, sélective ou sur invitation, aucune offre ne satisfait aux exigences essentielles de l'appel d'offres ou ne respecte les spécifications techniques ou aucun soumissionnaire ne répond aux critères d'aptitude;
	c)	un seul soumissionnaire entre en considération en raison des particularités techniques ou artistiques du marché ou pour des motifs relevant de la protection de la propriété intellectuelle, et il n'existe pas de solution de rechange adéquate;
	d)	en raison d'événements imprévisibles, l'urgence du marché est telle que, même en réduisant les délais, une procédure ouverte, sélective ou sur invitation ne peut être menée à bien;
	e)	un changement de soumissionnaire pour des prestations destinées à remplacer, à compléter ou à accroître des

		prestations déjà fournies n'est pas possible pour des raisons économiques ou techniques ou entraînerait des difficultés importantes ou une augmentation substantielle des coûts;
	f)	l'adjudicateur achète de nouvelles marchandises (prototypes) ou des prestations d'un nouveau genre qui ont été produites ou mises au point à sa demande dans le cadre d'un marché de recherche, d'expérimentation, d'étude ou de développement original;
	h)	l'adjudicateur peut acheter des prestations à un prix nettement inférieur aux prix usuels à la faveur d'une offre avantageuse limitée dans le temps (notamment dans le cas de liquidations);
	i)	<p>l'adjudicateur adjuge le marché complémentaire au lauréat d'un concours d'études ou d'un concours portant sur les études et la réalisation ou au lauréat d'une procédure de sélection liée à des mandats d'étude ou à des mandats portant sur les études et la réalisation; les conditions suivantes doivent être remplies:</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. la procédure précédente a été organisée dans le respect des principes du présent accord, 2. les propositions de solutions ont été jugées par un jury indépendant, 3. l'adjudicateur s'est réservé dans l'appel d'offres le droit d'adjuger le marché complémentaire selon une procédure de gré à gré.

2.3.2 Domaine des accords internationaux

Pays	Nombre total de procédures	Valeur totale en CHF (TVA incluse)
Suisse	220	169'568'122.80
France	2	437'595.65
Total	222	170'005'718.48

Graphique 20: domaine des accords internationaux - répartition selon la provenance des adjudicataires

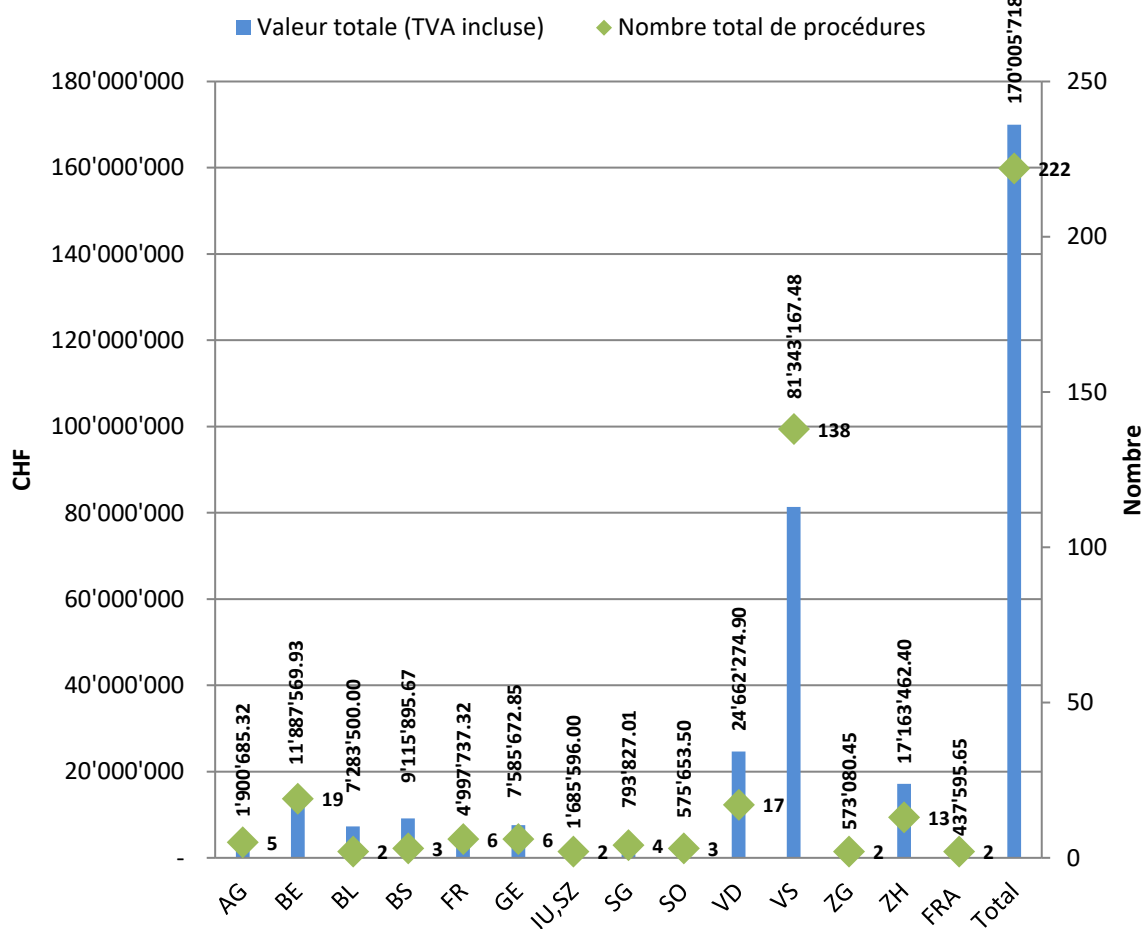


Sur un total de 222 marchés adjugés dans le domaine des accords internationaux, tous les marchés à l'exception de deux ont été adjugés à des entreprises suisses. Sur un total de CHF 170'005'718.48, la somme de CHF 169'568'122.80 est restée en Suisse. CHF 437'595.65 ont été versés à des entreprises à l'étranger.

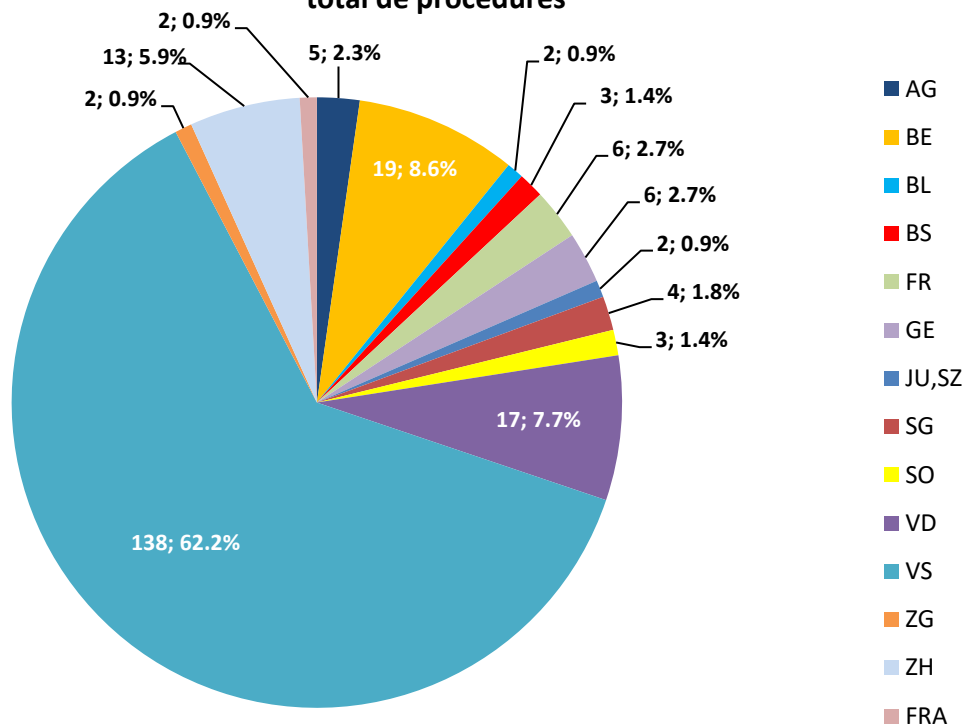
Le tableau ci-après présente les marchés adjugés à l'intérieur de la Suisse dans le domaine des accords internationaux.

Suisse et France	Nombre total de procédures	Valeur totale en CHF (TVA incluse)
Argovie	5	1'900'685.32
Berne	19	11'887'569.93
Bâle-Campagne	2	7'283'500.00
Bâle-Ville	3	9'115'895.67
Fribourg	6	4'997'737.32
Genève	6	7'585'672.85
Jura	1	985'596.00
Saint-Gall	4	793'827.01
Soleure	3	575'653.50
Schwytz	1	700'000.00
Vaud	17	24'662'274.90
Valais	138	81'343'167.48
Zoug	2	573'080.45
Zurich	13	17'163'462.40
France	2	437'595.65
Total	222	170'005'718.48

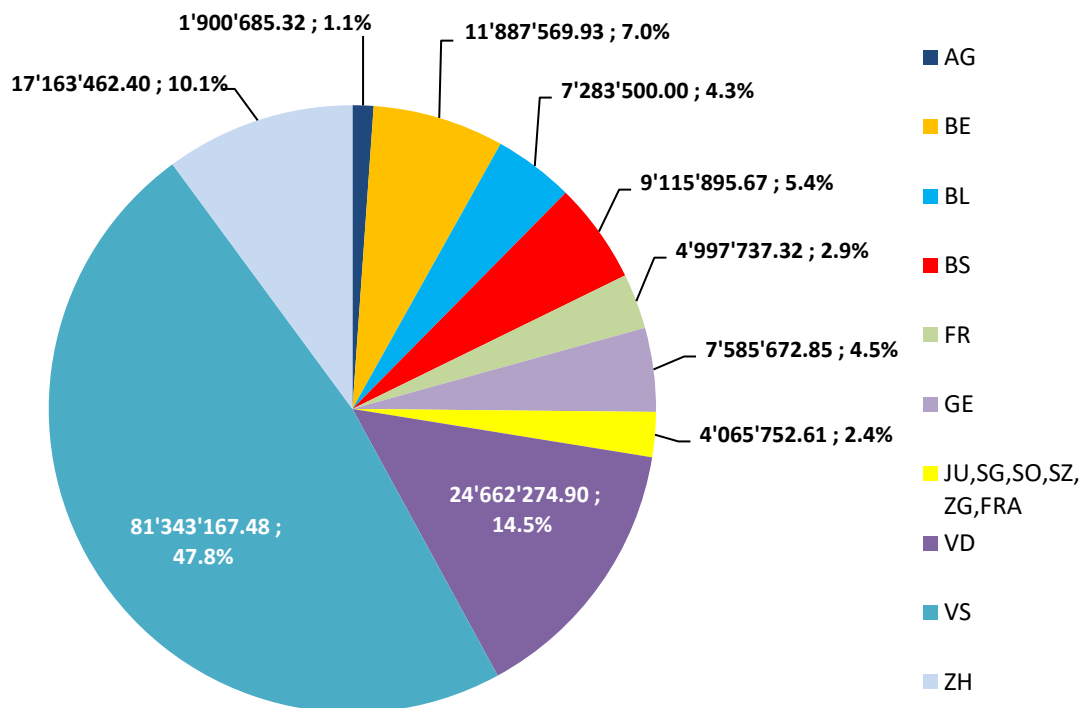
Graphique 21: domaine des accords internationaux - répartition selon la provenance des adjudicataires



Graphique 22: domaine des accords internationaux - nombre total de procédures



Graphique 23: domaine des accords internationaux - valeurs totales en CHF (TVA incluse)

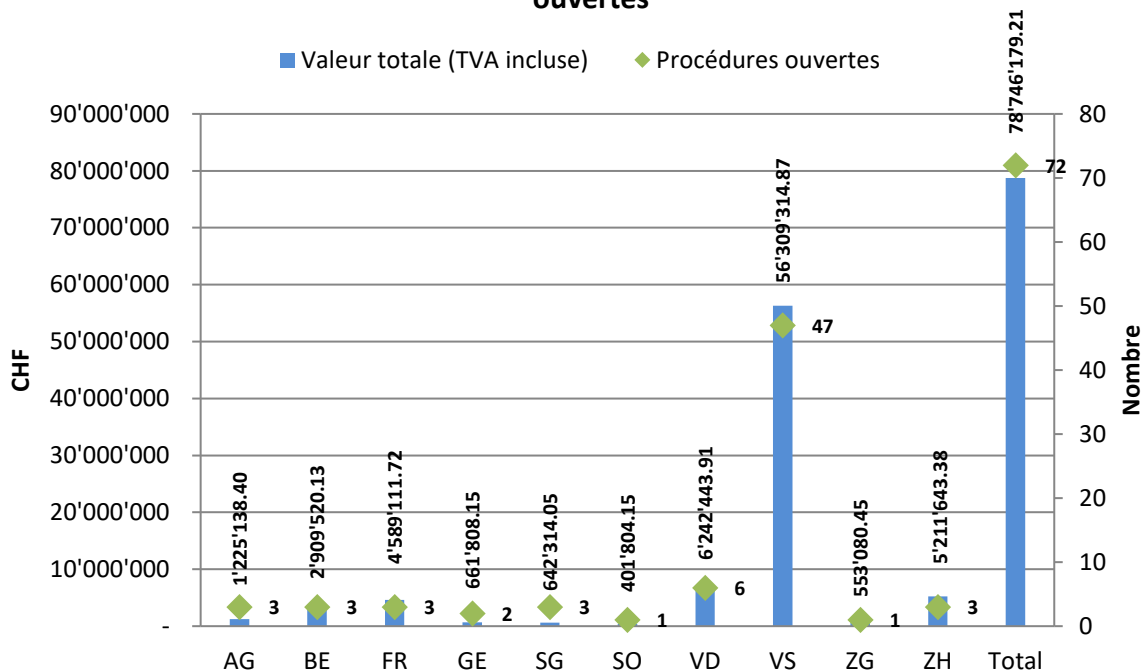


Les tableaux et graphiques ci-après, incluant aussi le domaine des accords internationaux, permettent d'avoir un aperçu détaillé de la provenance des adjudicataires nationaux et étrangers en ce qui concerne les types de procédures utilisées ainsi que les types de marchés.

Procédures ouvertes:

Suisse	Procédures ouvertes	GO	SO	S	F	Valeur totale en CHF (TVA incluse)
Argovie	3		2		1	1'225'138.40
Berne	3		2		1	2'909'520.13
Fribourg	3		3			4'589'111.72
Genève	2		1	1		661'808.15
Saint-Gall	3		1	2		642'314.05
Soleure	1		1			401'804.15
Vaud	6	1	3	2		6'242'443.91
Valais	47	4	28	11	4	56'309'314.87
Zoug	1		1			553'080.45
Zurich	3			2	1	5'211'643.38
Total	72	5	42	18	7	78'746'179.21

Graphique 24: domaine des accords internationaux - procédures ouvertes



Sur un total de 72 procédures passées en procédure ouverte, 47 marchés ont été adjugés à des entreprises valaisannes. Six marchés ont été attribués à des entreprises vaudoises, trois chacun à des entreprises argoviennes, bernoises, fribourgeoises, saint-galloises et zurichoises, ainsi que deux à des entreprises genevoises. Une adjudication a également été attribuée à

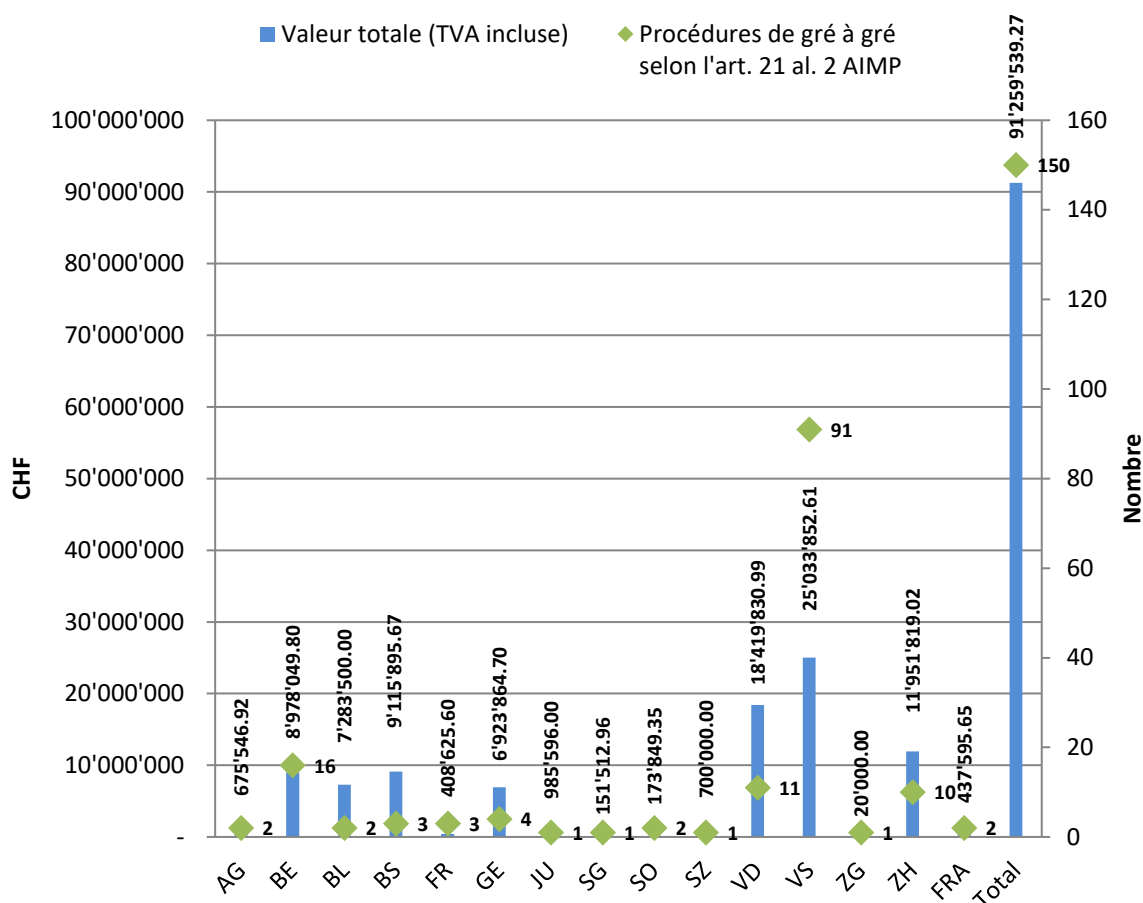
une entreprise soleuroise et une autre à une entreprise zougoise. Sur un total de CHF 78'746'179.21, CHF 22'436'864.34 ont été attribués à des entreprises hors canton.

Procédures de gré à gré selon l'art. 21 al. 2 AIMP:

Suisse et France	Procédures de gré à gré selon l'art. 21 al. 2 AIMP	GO	SO	S	F	Valeur totale en CHF (TVA incluse)
Argovie	2 ^{2xe}			1 ^{1xe}	1 ^{1xe}	675'546.92
Berne	16 ^{1xa,6xc,9xe}	1 ^{1xe}	2 ^{1xa,1xe}	6 ^{6xe}	7 ^{6xc,1xe}	8'978'049.80
Bâle-Campagne	2 ^{2xc}				2 ^{2xc}	7'283'500.00
Bâle-Ville	3 ^{3xi}			3 ^{3xi}		9'115'895.67
Fribourg	3 ^{2xc,1xe}		1 ^{1xe}		2 ^{2xc}	408'625.60
Genève	4 ^{1xd,1xe,2xi}		1 ^{1xe}	2 ^{2xi}	1 ^{1xd}	6'923'864.70
Jura	1 ^{1xe}			1 ^{1xe}		985'596.00
Saint-Gall	1 ^{1xc}			1 ^{1xc}		151'512.96
Soleure	2 ^{1xc,1xe}			1 ^{1xe}	1 ^{1xc}	173'849.35
Schwytz	1 ^{1xc}				1 ^{1xc}	700'000.00
Vaud	11 ^{1xc,7xe,3xi}	2 ^{2xe}	2 ^{2xe}	5 ^{2xe,3xi}	2 ^{1xc,1xe}	18'419'830.99
Valais	91 ^{9xc,2xd,78xe,1xf,1xi}	21 ^{20xe,1xf}	34 ^{3xc,31xe}	30 ^{3xc,1xd,25xe,1xi}	6 ^{3xc,1xd,2xe}	25'033'852.61
Zoug	1 ^{1xc}				1 ^{1xc}	20'000.00
Zurich	10 ^{3xc,6xe}	2 ^{2xe}	1 ^{1xe}	4 ^{1xc,3xe}	3 ^{2xc,1xe}	11'951'819.02
France	2 ^{2xe}				2 ^{2xe}	437'595.65
Total	150	21	50	55	16	91'259'539.27

Explications concernant les chiffres et les lettres figurant en exposant: il s'agit ici du nombre respectif des motifs invoqués en application de l'art. 21 al. 2 AIMP

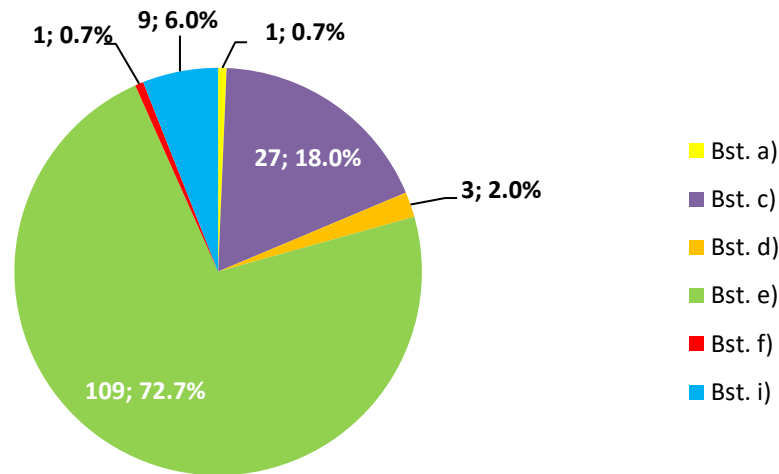
Graphique 25: domaine des accords internationaux - procédures de gré à gré exceptionnel



En ce qui concerne la procédure de gré à gré selon l'art. 21 al. 2 AIMP, 91 marchés sur un total de 150 ont été adjugés à des entreprises valaisannes. 16 marchés ont été attribués à des entreprises bernoises, onze à des entreprises vaudoises, dix à des entreprises zurichoises et quatre à des entreprises genevoises. Trois adjudications chacune ont été obtenues par des entreprises de Bâle-Ville et de Fribourg, tandis que deux marchés chacun ont été attribués à des entreprises d'Argovie, de Bâle-Campagne, de Soleure ainsi qu'à des entreprises établies en France. Une adjudication chacune a été attribuée à des entreprises ayant leur siège dans les cantons du Jura, de Saint-Gall, de Schwytz et de Zoug. Sur un total de CHF 91'259'539.27, CHF 25'033'852.61 sont revenus à des entreprises valaisannes. CHF 66'225'686.66 sont allés à des entreprises hors canton ainsi qu'à des entreprises établies à l'étranger.

Ici aussi, le graphique ci-après permet, à titre complémentaire, de mettre en évidence le nombre total des motivations fondées sur l'art. 21 al. 2 AIMP:

Graphique 26: domaine des accords internationaux - aperçu du nombre des motifs selon l'art. 21 al. 2 AIMP



Art. 21 al. 2 AIMP	Lit.	Contenu de la disposition
L'adjudicateur peut adjudger un marché de gré à gré sans considération des valeurs seuils lorsqu'une des conditions suivantes est remplie:	a)	aucune offre ou demande de participation n'est présentée dans le cadre de la procédure ouverte, sélective ou sur invitation, aucune offre ne satisfait aux exigences essentielles de l'appel d'offres ou ne respecte les spécifications techniques ou aucun soumissionnaire ne répond aux critères d'aptitude;
	b)	des indices suffisants laissent penser que toutes les offres présentées dans le cadre de la procédure ouverte, sélective ou sur invitation résultent d'un accord illicite affectant la concurrence;
	c)	un seul soumissionnaire entre en considération en raison des particularités techniques ou artistiques du marché ou pour des motifs relevant de la protection de la propriété intellectuelle, et il n'existe pas de solution de rechange adéquate;
	d)	en raison d'événements imprévisibles, l'urgence du marché est telle que, même en réduisant les délais, une procédure ouverte, sélective ou sur invitation ne peut être menée à bien;
	e)	un changement de soumissionnaire pour des prestations destinées à remplacer, à compléter ou à accroître des prestations déjà fournies n'est pas possible pour des raisons économiques ou techniques ou entraînerait des difficultés importantes ou une augmentation substantielle des coûts;
	f)	l'adjudicateur achète de nouvelles marchandises (prototypes) ou des prestations d'un nouveau genre qui ont été produites ou mises au point à sa demande dans le cadre d'un marché de recherche, d'expérimentation, d'étude ou de développement original;
	g)	l'adjudicateur achète des prestations sur un marché de produits de base;

	i)	<p>l'adjudicateur adjuge le marché complémentaire au lauréat d'un concours d'études ou d'un concours portant sur les études et la réalisation ou au lauréat d'une procédure de sélection liée à des mandats d'étude ou à des mandats portant sur les études et la réalisation; les conditions suivantes doivent être remplies:</p> <ol style="list-style-type: none">1. la procédure précédente a été organisée dans le respect des principes du présent accord,2. les propositions de solutions ont été jugées par un jury indépendant,3. l'adjudicateur s'est réservé dans l'appel d'offres le droit d'adjuger le marché complémentaire selon une procédure de gré à gré.
--	----	---